

MODE DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL Hors Régime CAF

Afin de calculer votre quotient familial, nous vous remercions de transmettre une copie de votre dernier avis d'imposition à la responsable de l'Accueil.
Si vous ne souhaitez pas nous transmettre ce document, le tarif maximum vous sera facturé (commune ou hors commune).

$$\text{Quotient familial} = \frac{\text{Revenu net imposable du foyer/12 mois}}{\text{Nombre de parts fiscales}}$$

Revenu net imposable du foyer :

- D'après l'avis d'imposition de l'année précédente (pour 2009 avis d'imposition 2008).
- Si vous et votre conjoint déclarez séparément vos revenus, vous devez fournir une copie de chaque avis d'imposition.
- Le montant à prendre en compte est celui de la ligne « **totale des salaires** » (avant abattement fiscal et déduction des frais réels).

Nombre de parts fiscales :

- un couple (marié, concubinage, PACS) ou une personne isolée : 2 parts
- le premier enfant à charge : =0.5 part,
- le deuxième enfant à charge : + 0.5 part,
- le troisième enfant : + 1 part,
- au-delà du troisième enfant : + 1 part à chaque enfant,
- un enfant handicapé à charge : majoration de 0.5 part.

Si un changement concernant votre situation familiale intervient en cours d'année, n'oubliez pas d'en informer la direction, votre quotient familial sera alors calculé avec les nouvelles données.

Les P'tits Potes

TARIFS 2018

Tarifs communes participantes : Saint-Vivien, Jau, Grayan, Queyrac, Vensac, Valeyrac			
	JOURNEE	MATINEE (repas)	APRES-MIDI (goûter)
QF<451	8 €	7 €	5 €
452<QF<751	9 €	8 €	6 €
752<QF<1050	10 €	9 €	7 €
QF<1051	12 €	11 €	9 €
Tarifs hors communes participantes			
	JOURNEE	MATINEE (repas)	APRES-MIDI (goûter)
QF<451	25 €	24 €	22 €
452<QF<751	27 €	26 €	24 €
752<QF<1050	29 €	28 €	26 €
QF<1051	31 €	30 €	23 €

La Cotisation annuelle				
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Cotisation	10 €	15 €	20 €	25 €

Le PÉRISCOLAIRE				
(Quels que soient les activités et le nombre de jours dans la semaine)				
Trimestre	1	2	3	4
Tarif	16 €	16 €	16 €	16 €

Le nombre de places étant limité par l'agrément de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, un système de réservation est mis en place. Toute pré inscription **engage les familles**, à défaut les journées d'absence non motivées (présentation d'un certificat médical) seront facturées aux familles.